

Assemblée générale du 6 mai 2022

Délibération N°2

Objet : Approbation du rapport d'activités et financier 2021

Etaient Présents :

Au titre des communes : LEGENDRE Christian, CHOFFY Patrick, TESTA Jérôme

Au titre des EPCI : JOLIVET Thierry, MALET Jean-Jacques, BESNARD Francis, HAMON Stéphane, DUPUIS David, NIEUVIARTS Hervé, LARCHERON Gérard, ECHEGUT Patrick, HAUCHECORNE Bertrand, NEVEU Didier, LECOMTE Olivier, LEGRAND Gérard, BURGEVIN Gilles, DUCROT Didier, AVRIL Alexandre, CHOLLET Fabrice, BAUDE Laurent, CLOSSET Thibault, MILLIAT Luc, TOUCHARD Alain

Au titre des départements : GAUDET Marc, BAUDU Stéphane, LEVY Ariel

Au titre de la Région Centre-Val-de-Loire : JACQUET David, SAUTREUIL Magali

Représentés : CHAMBRIN Michel, BOULOGNE Didier, JUDALET Patrick ASENSIO Philippe, BELHOMME François, RENUCCI Gérard, BAUCHER Bernard, LOEPER Pierre, de PELICHY Constance, NERAUD Frédéric

*L'assemblée générale de l'EPFLI,
Vu le rapport du Président et ses annexes,
Vu le rapport d'activités et financier pour 2020,
Vu l'ordonnance 2020-1507 du 2 décembre 2020,*

DELIBERE

=====

Article 1 : le rapport et son annexe sont adoptés.

Article 2 : le rapport d'activités et financier pour l'année 2021 est approuvé.

(Adopté)


Pour extrait conforme,
Le Président
Ariel LÉVY

Affichage le : **10 MAI 2022**

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.